



AMBASSADE DE SUISSE
EN ISLANDE

an	02	77					a/a
Datum	17.7						20.7
Visa	?						3
EPD	19.7.66		150		Oslo		
Ref.	S. B. 34.12.7sl.0,						

Isl.461.21 - A/ew

A la Division des affaires politiques
du Département politique fédéral

B e r n e

Islande - Double imposition

Monsieur l'Ambassadeur,

Lors de mon récent séjour en Islande, j'ai rencontré M. Nordal, Directeur général de la Banque Nationale d'Islande, qui prit une grande part aux pourparlers avec l'Alusuisse. Ces négociations aboutirent à la conclusion d'un contrat principal et d'une série d'accords complémentaires concernant la construction par l'Alusuisse d'une fabrique à Hafnarfjörður, à proximité immédiate d'un nouveau port qui sera construit par les autorités locales. L'électricité proviendra d'une nouvelle station sur la rivière Thjorsa, distante d'une centaine de kilomètres, dont l'Etat entreprend la construction en vue de pouvoir fournir du courant dès l'été 1969, lorsque la production de la fabrique d'aluminium débutera, selon le programme prévu.

Une subsidiaire islandaise de l'Alusuisse, l'Icelandic Aluminium Co. Ltd. (ISAL), a été fondée à Reykjavik le 28 juin dernier, l'Althing (parlement islandais) ayant approuvé le projet à fin avril dernier, comme je vous l'ai signalé par ma lettre du 3 mai 1966.

M. Nordal m'a indiqué qu'aux termes du contrat principal avec l'Alusuisse, le Gouvernement islandais s'est déclaré prêt à proposer à celui de la Confédération Suisse la conclusion d'un accord en vue d'éviter la double imposition "qui

./.

(S. P. 2!)

- 2 -

s'inspire de l'accord-type préconisé par l'OCDE". En attendant, le Gouvernement islandais accordera unilatéralement le bénéfice de ces dispositions-type au personnel étranger employé en Islande pour l'Alusuisse, par ses sociétés affiliées, par l'ISAL et les entrepreneurs qu'elle emploie.

Avant que son Gouvernement ne prenne l'initiative de ces pourparlers avec la Suisse, M. Nordal aimerait encore examiner les accords conclus par la Suisse en vue d'éviter la double-imposition. Il m'a demandé de lui en procurer le texte. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me les faire tenir à son intention. Il ne fait guère de doute que M. Nordal prendra activement part aux pourparlers aux côtés des représentants du Gouvernement islandais.

L'Islande a récemment conclu avec la Norvège un tel accord, dont le texte sera publié dès qu'il aura été approuvé par les parlements des deux pays. J'aurai soin de vous le procurer dès que faire se pourra, car M. Nordal me l'a cité comme un exemple d'accord dont ses autorités s'inspireront.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:


(P-H. Aubaret)

Fotokopie an ESTV am 20.7.66

3